

Procès-verbal de la séance exceptionnelle du conseil municipal du 16 septembre 2025

Le mardi 16 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Sylvain MAILLARD.

Secrétaire de la séance : Christine MARY

Présents : Isabelle BERTRAND, Encarnacion FIGUERA, Olivier FOURNIÉ, Frédéric HAINKA, Sylvain MAILLARD, Christine MARY, Laetitia PICOCHE, Frédéric SAINT EVE, Ramon SOLA, Grégory SOUQUET, Alexandre AUBRESPY, Anthony MENAGER, Mélodie MOLTO, Cyrielle RANNOU

Représentés : Audrey DELEDALLE,

Absents et excusés

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour :

Vote du maintien ou non de Monsieur FOURNIE Olivier au poste de premier adjoint après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vote du nombre d'adjoints à deux ou trois

Report de l'approbation du PV de la séance du conseil municipal du 19 juin 2025

DM comptable n°2

Délibérations du conseil :

Maintien ou non des fonctions de Monsieur FOURNIE Olivier, 1er adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils veulent voter à main levée ou à bulletin secret.

9 votes pour un vote bulletin secret

3 bulletins sont proposés :

Pour : maintien dans les fonctions

Contre : pas de maintien dans les fonctions

Blanc

Monsieur le maire demande à Monsieur FOURNIE de sortir de la salle, Monsieur FOURNIE refuse de sortir de la salle du Conseil municipal pendant le vote.

Monsieur le Maire lui répond que c'est la réglementation, Monsieur FOURNIE insiste dans son refus et revendique la présomption d'innocence « je suis jugé avant le résultat de l'enquête de

Gendarmerie ».

20h46 : Le vote va commencer

Monsieur SOLA Ramon décide de ne pas participer à ce vote et sort de la salle du conseil municipal et s'en va.

Monsieur FOURNIE sort de la salle du conseil municipal.

Monsieur SOUQUET sort de la salle du conseil municipal, Monsieur le Maire va le chercher pour voter.

Il reste donc 13 votants.

Monsieur le Maire dépouille et annonce les résultats au fur et à mesure du dépouillement.

9 voix contre le maintien

2 voix pour le maintien

2 blancs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur FOURNIE est destitué de sa place de 1^{er} adjoint.

Monsieur FOURNIE entre et reprend sa place, il demande le résultat des votes, Monsieur le Maire lui donne les résultats et lui indique qu'il devient conseiller municipal.

Madame PICOCHE Laetitia devient donc 1^{ère} adjointe, et Monsieur SOLA Ramon devient 2^{eme} adjoint.

Délibération pour la détermination du nombre d'adjoint :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la destitution de Monsieur FOURNIE de son poste de 1^{er} adjoint, ils doivent prendre la décision du nombre d'adjoint au Maire en poste jusqu'au prochaine élection.

Il explique que deux possibilités s'offrent à eux ou ils laissent deux adjoints donc Madame PICOCHE 1^{er} adjointe et Monsieur SOLA 2^{eme} adjoint.

Ou ils décident de voter pour élire un nouvel adjoint.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de garder deux adjoints en poste.

12 voix pour

1 voix contre

1 abstention

Délibération du report du procès-verbal du 19 juin 2025 :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le report de l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 au vu des évènements.

Monsieur FOURNIE n'ayant pas été d'accord pour la publication demande des modifications.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le report.

Délibération de la décision modificative n°2 - VILLEDAIGNE 2025 :

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2158 - 0	Autres inst., matériel, outil. Techniques	0	5 000
231 - 0	Immobilisations corporelles en cours	0	-10 000
2156 - 0	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0	5 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine séance se tiendra la mardi 23 septembre 2025 à 20h00.

Clôture de la séance par Monsieur le Maire à 21h10

Signatures des élus :

Signatures of council members:

- A. Baud
- B. Bicoche
- C. Baud
- D. Baud
- E. Baud
- F. Baud
- G. Baud
- H. Baud
- I. Baud
- J. Baud
- K. Baud
- L. Baud
- M. Baud
- N. Baud
- O. Baud
- P. Baud
- Q. Baud
- R. Baud
- S. Baud
- T. Baud
- U. Baud
- V. Baud
- W. Baud
- X. Baud
- Y. Baud
- Z. Baud
- Procurateur Rannou
- Civille